

Rapport annuel

**LANNION TREGOR COMMUNAUTE**

**(EX LEGUER)**

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

**2022**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	4
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>5</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
■	LE PRIX DE L'EAU PLOULEC'H Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TREDREZ-LOCQUEMEAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	8
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>9</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	9
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	11
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	12
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>13</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	13
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	13
■	ÉTAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE) .....	13
■	AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)..	13
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	14
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>15</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EXPLOITE EN REGIE).....	15

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2022, 12 services :

- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Treger (contrat SUEZ).

**Le présent rapport concerne uniquement le service : EX LEGUER.**

Les communes de ce service sont les suivantes : PLOULEC'H et TREDREZ-LOCQUEMEAU.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 666 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de l'ensemble des ouvrages

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - LANNION	81 801	80 154
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - LA BAIE	80 745	83 587
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - PLOUMILLIAU	296	261

### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres			
Importations	162 842	164 002	+0,71 %
<b>Total général</b>	<b>162 842</b>	<b>164 002</b>	<b>+0,71 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 150	2 234	+3,91 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>2 150</b>	<b>2 234</b>	<b>+3,91 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Abonnés de l'entité tarifaire TREDREZ-LOCQUEMEAU*

TREDREZ-LOCQUEMEAU	1 243
<b>Total des abonnés</b>	<b>1 243</b>

- *Abonnés de l'entité tarifaire PLOULEC'H*

PLOULEC'H	
<b>Total des abonnés</b>	<b>991</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit			
Volume importé	162 842	164 002	+0,71 %
Volume exporté	- 3 538	- 4 136	+16,90 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>159 304</b>	<b>159 866</b>	<b>+0,35 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	134 919	142 236	+5,42 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>134 919</b>	<b>142 236</b>	<b>+5,42 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 64 m³ par an. Elle était de 63 m³ en 2021.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - LA BAIE	3 538	4 136
Volume total exporté	- 3 538	- 4 136

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	72,5	72,0	-0,62 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ **LE PRIX DE L'EAU PLOULEC'H y compris Redevance pollution**

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	81,98	89,16	+8,76 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	1,323	1,422	+7,48 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	1,323	1,449	+9,52 %
	N° 3 (101 à 150 m <sup>3</sup> )	1,323	1,463	+10,58 %
	N° 4 (151 à 500 m <sup>3</sup> )	1,201	1,213	+1,00 %
	N° 5 (au-delà de 500 m <sup>3</sup> )	1,055	1,213	+14,98 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

• *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
Collectivité	240,74	262,51	+9,04 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,22	16,42	+7,88 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>291,96</b>	<b>314,93</b>	<b>+7,87 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
+9,04 %

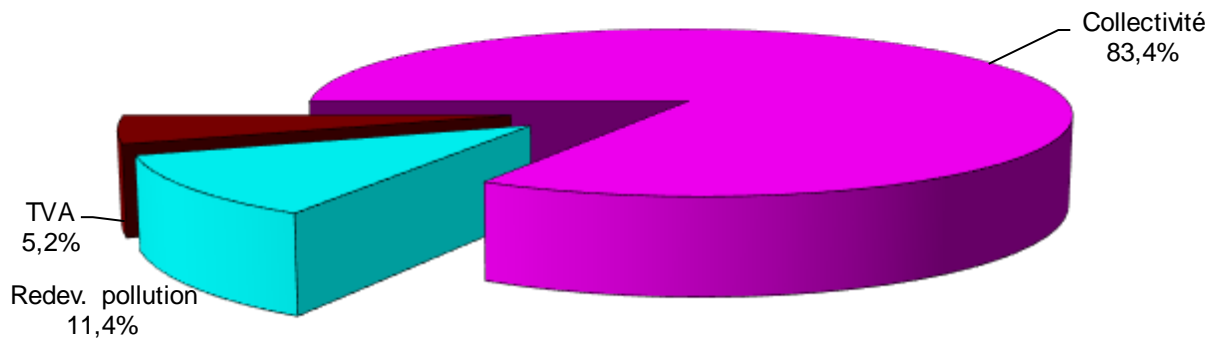
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,62 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0026 €/l

**Répartition au 1er janvier 2023**



## ■ LE PRIX DE L'EAU TREDREZ-LOCQUEMEAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	82,22	89,42	+8,76 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	1,327	1,427	+7,54 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	1,327	1,454	+9,57 %
	N° 3 (101 à 150 m <sup>3</sup> )	1,327	1,467	+10,55 %
	N° 4 (151 à 500 m <sup>3</sup> )	1,204	1,225	+1,74 %
	N° 5 (au-delà de 500 m <sup>3</sup> )	1,058	1,225	+15,78 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023	Variation
Collectivité	241,46	263,35	+9,07 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,92	17,21	+8,10 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>305,38</b>	<b>330,06</b>	<b>+8,08 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
+9,07 %

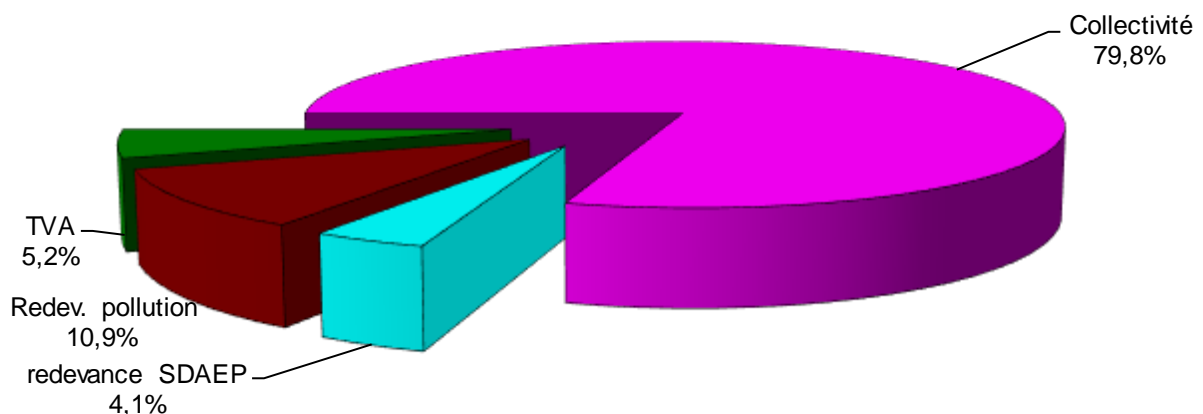
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,75 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0028 €/l

### Répartition au 1er janvier 2023



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	169 681,62 €	173 652,17 €	+2,34 %
dont abonnements	77 910,81 €	80 664,95 €	+3,53 %
Recettes vente d'eau non domestiques	182 756,63 €	189 547,36 €	+3,72 %
dont abonnements	95 315,73 €	98 654,14 €	+3,50 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>352 438,25 €</b>	<b>363 199,53 €</b>	<b>+3,05 %</b>
Autres recettes			
Recettes de raccordement	19 290,75 €	22 851,53 €	
Loyer antennes	1 507,11 €	753,55 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>373 236,11 €</b>	<b>386 804,61 €</b>	



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	23	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	24	3	87,5 %	

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>80 %</b>

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

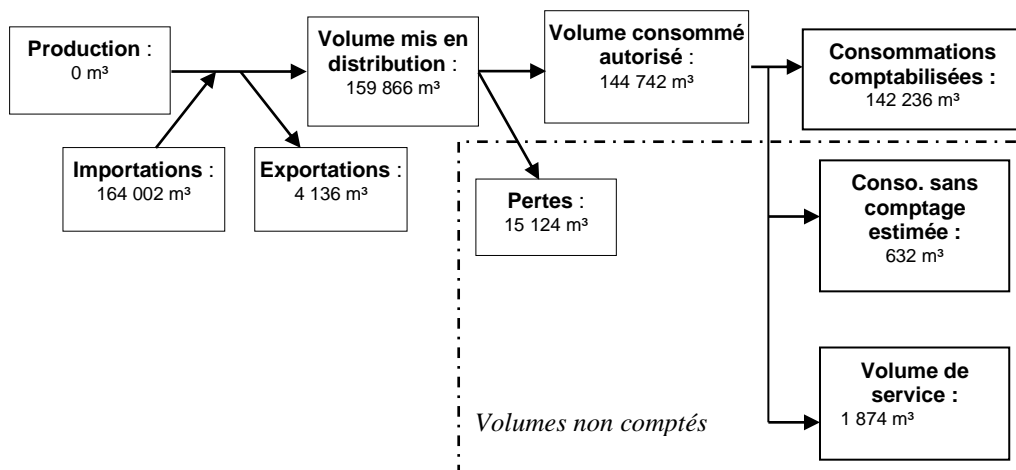
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	4
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>119</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 632 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 874 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	88,4 %	87,9 %	87,4 %	87,6 %	90,8 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	0,9	0,8	0,9	0,9	0,7

### - indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0,7	0,7	0,8	0,8	0,6

### - indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	5,4	5,1	5,4	5,4	5,7
Seuil de rendement [%]	66,1 %	66,0 %	66,1 %	66,1 %	66,1 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,340	0,216	0,231	0,769	0,610

### **Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,6 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
<u>PLOULEC'H :</u>	446 €
Nettoyage réservoirs	
AMO pour réhabilitation réservoir du bourg et Saint-Jean	496 €
Pose télésurveillance S4W	1 068 €
Renouvellement de réseau route de Lannion (450 ml en PEHD)	133 922 €
<u>TREDREZ-LOCQUEMEAU :</u>	14 807 €
Réservoir de St-Jean : clôture + aménagement	
Renouvellement de réseau Kerbabu (160 ml en PEHD)	28 000 €

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

### ■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	13 112 159,57 €	17 940 513,36 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 127 461,27 €	1 585 561,09 €
dont en intérêts	355 129,39 €	356 957,44 €
dont en capital	772 331,88 €	1 228 603,65 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	2 829 887,53 €	3 196 129,47 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
<u>PLOULEC'H :</u>	26 245 €
Renouvellement compteurs abonnés	
Extension de réseau en régie	10 000 €
Renouvellement de réseau	30 000 €
Kerjean renouvellement	200 000 €
Système anti-intrusion réservoirs	1 755 €
Ciôture du réservoir du bourg	10 289 €
<u>TREDREZ-LOCQUEMEAU :</u>	40 890 €
Renouvellement compteurs abonnés	
Renouvellement de réseau	50 000 €
Système anti-intrusion réservoirs	3 560 €
Maitrise d'oeuvre Kerguerven	14 525 €
Réhabilitation totale Kerguerven	131 463 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EXPLOITE EN REGIE)

	2021	2022
montants des abandons de créance	3 222,20 €	20 080,98 €

# L'INFORMÉ

## 2022



## LANNION TRÉGOR COMMUNAUTE

(EX LEGUER)

Extrait du rapport annuel 2022  
sur le prix et la qualité du service public  
Disponible en mairie de LANNION

### TERRITOIRE

4 666 habitants

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2022, 12 services :  
- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer  
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Treger (contrat SUEZ).

La présente fiche concerne uniquement le service de l'EX LEGUER.

Il regroupe les communes de : Ploulec'h et Tredrez-Locquemeau.

La population desservie est de 4 666 **habitants**, pour EX LEGUER.



2 communes adhérentes

### EXPLOITATION

En régie

La communauté d'agglomération a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La communauté d'agglomération a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **2 234 abonnés** (+3,91 % par rapport à 2021), pour EX LEGUER.



### PRODUCTION

3 ressources

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 164 002 m<sup>3</sup> :
- Lannion Trégor Communauté - Lannion a fourni 80 154 m<sup>3</sup>,
- Lannion Trégor Communauté - La Baie a fourni 83 587 m<sup>3</sup>,
- Lannion Trégor Communauté - Ploumilliau a fourni 261 m<sup>3</sup>.



### DISTRIBUTION

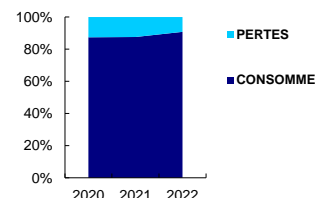
Un réseau de 72 km  
142 236 m<sup>3</sup> consommés

En 2022 les abonnés domestiques ont consommé 142 236 m<sup>3</sup> (+5,42 % par rapport à 2021) soit en moyenne **84 litres par habitant et par jour**.

Par ailleurs, un volume total de 4 136 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 90,8 %** en 2022 (il était de 87,6 % en 2021).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,6 %.



Rendement du réseau

### PRIX

**Prix 2023 TTC  
pour 120 m<sup>3</sup> :**  
**330,06 €**  
sur Tredrez-Locquemeau  
**314,93 €** sur Ploulec'h

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes taxes comprises) :  
- **330,06 €**, soit en moyenne 2,75 €/m<sup>3</sup>, **sur Tredrez-Locquemeau**  
- **314,93 €**, soit en moyenne 2,62 €/m<sup>3</sup>, **sur Ploulec'h**.

Sur ce montant, 80 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 20 %.



Répartition des montants collectés